

*Service Instructeur*

30 avenue Général Leclerc  
Espace St Germain - B.P. 263  
38217 VIENNE

Accueil : 04.82.06.33.06

Affaire suivie par :  
VALLIN MICHEL

**COMMUNE DE LUZINAY**  
(À rappeler dans toute correspondance)

**DOSSIER N° PC 038215 25 10019**  
Dossier déposé incomplet le 24 Novembre 2025

Adresse des travaux :  
230 Route de Chasson 38200 Luzinay  
Cadastré : F26, F25

**DESTINATAIRE :**  
Philippe ACHARD  
230 Route de Chasson  
38200 Luzinay



Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que votre demande de permis de construire susvisée a fait l'objet d'un **rejet tacite** en date du 20 mars 2026.

En effet, dans le mois qui a suivi le dépôt de votre demande sur le guichet numérique, nous vous avons informé par mail sur le guichet numérique pour vous avertir que votre dossier ne comportait pas toutes les pièces nécessaires à l'instruction. Ce mail vous a été transmis en date du 20 décembre 2025.

Vous bénéficiez donc d'un délai de 3 mois à compter du 20 décembre 2025 soit jusqu'au 20 mars 2026, pour déposer sur le guichet numérique l'ensemble des pièces manquantes à votre dossier.

Il vous appartient dès à présent de déposer une nouvelle demande accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction, si le projet doit être réalisé.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*Très Cordialement,*

Fait à Luzinay

le 23/03/2026

Le Maire,

  


Christophe CHARLES